L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 16 OCTOBRE 1887.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN DEMI-MILLION DISTRIBUÉ.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Les Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, et **ses Grands Tirages Semestriels ont lieu tous les six mois (Juin et Décembre).**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande bonneté, a plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-a-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la fac simile de nos signatures.

Grand Tirage à Numéro Simple,

— A —

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 8 NOV. 1887.

GROS LOT: $15,000

AVIS.---Billets $10 seulement

DEMI-BILLET $5, CINQUIEME DE BILLET $2, DIXIEME DE BILLET $1.

LISTE DES LOTS:

1 Gros lot de	$150,000..	$150,000
1 ... de	50,000..	50,000
1 Lot de...	20,000..	20,000
2 Lots de...	10,000..	20,000
4 Lots de...	5,000..	20,000
20 Lots de...	1,000..	20,000
50 Lots de...	500..	25,000
100 Lots de...	300..	30,000
200 Lots de...	200..	40,000
500 Lots de...	100..	50,000

LOTS D'APPROXIMATION:

100 Lots d'approximation...	$300..	$30,000
100 ...	200..	20,000
100 ...	100..	10,000
1000 ...	50..	50,000
9,179 Lots s'élevant à.....		$525,000

☞ Pour les Clubs ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On assure les lettres par la poste de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à

la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Infor-vous donc des centrièmes et des plans nouveaux.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement des lots de $10 et au-dessus, se fait à Nouvelle-Orléans, et que les billets sont payables en argent courant au taux de change de ce jour.

Nous avons le plaisir de vous informer que le Tirage Semestriel de Juin a été fixé au Samedi, 12 Novembre 1887.

Les billets sont en vente chez les Agents de la Compagnie et chez les Marchands de Tabac.

Pour ordre de la Cour,

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

16 oct—16 21 23

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,771.—Division A.—No 20,771.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Hillman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et le fonds distribué conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

7 oct—7 12 16

VENTES PAR LE CONSTABLE

PAR LE CONSTABLE.

Placement avantageux.

E. D. Dean contre Darbot & Allen individuellement et comme dite raison sociale.

DU NIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 8427. En vertu de mes ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à enchère publique, sur les lieux, rue Little Woods, Résidence de la ville susdite, le SAMEDI, 26 novembre 1887, à 11 heures A. M. de la propriété ci après décrite à savoir :

1° Les bâtisses sur le dit lot, consistant en un club House cette plateforme pour chaudière, bains à bain et douches, qui se trouvent construites sur le dit lot de chaises, tables, tiroirs, ustensiles de cuisine, bouteilles et batteries et dépendances, etc.

2° Le bail venant expirer du dit Little Woods Resort expirant le 1 août 1887 avec un privilège de renouvellement pour un nouveau bail.

Saisies dans l'affaire susnommée et adressées à un inventaire exécutoire dans mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,

Constable de la Deuxième Cour de Cité.

14 oct—14 15 19 23

Frank L. Connerly vs. Samuel Picard

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 12 ——.—En vertu de mes ordre de fieri facias, à moi adressé par l'Hon. T. R. Bacier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux, rue Delord, près de la rue St-Charles, de la ville de Nouvelle-Orléans, le SAMEDI, 26 octobre, 1887, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir :

Trois caminos à quatre roues d'après un inventaire exécuté en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus nommée et intitulée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

HENRY DELHORN,

Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

12 oct—12 16 22

Otto F. Brieck contre Wm Rainey.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans.—No 9,746.—En vertu du writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'encan le 14 NOVEMBRE 1887 à 11 heures A. M. à la porte du Parloir de la Banque et Conté dans le Deuxième District de cette ville.

Un mulet bon une charrette à quatre roues et un joug de charrette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après un inventaire saisi en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES,

Constable de la Deuxième Cour de Cité.

13 oct—13 20 21

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 22,232.—Edward Lilienthal contre Annette.—Ordre de Cour.—Attendu les conclusions du pétitionnaire Edward Lilienthal soit acceptée, qu'une réunion des créanciers de Annette soit convoquée pardevant T. P. Taylor, un notaire en cette ville, le MERCREDI, 16 novembre 1887, à 10 heures A. M., et après de leur en jour conformément à la loi, et qu'un légal en soit donné, et qu'Ernest Morel, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre 1887.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. P. RANKIN, Député Greffier.

15 oct—3t au 16 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—J. C. Trémoulet vs ses Créanciers—No 22,243—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire J. C. Trémoulet soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers se tienne pardevant ce lieu pardevant Alphonse Philips, notaire en cette ville, le MERCREDI, 16me jour de novembre 1887, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et de voir sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et en attendant que toutes les procédures judiciaires contre la personne avec bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que Omer Villere, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nile Orleans, 14 octobre 1887.

(Signé) A. L. TISSOT, juge.

Pour copie conforme:

JAS. P. RANKIN, député greffier.

15 oct—3t au 16nov

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 21,931.—Division "C"—Interdiction de Mlle Annette Mourer.—Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être jugée sur la pétition de Madeline Mourer pour l'interdiction de Mlle Annette Mourer. Présent, A. J. Villeré pour la demanderesse. Frank D. King, avocat, pour Mlle Annette Mourer.

Après avoir entendu les témoignages et les avocats, la cour convaincue d'après les témoignages produits que la défenderesse Annette Mourer est atteinte d'aliénation et incapable de se conduire de sa personne et de ses biens.

Ordonne que la dite demoiselle Annette Mourer soit interdite.

Jugement rendu, le 27 juin 1887.

Jugement signé, le 1er juillet 1887.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

17 août—3t au 10 oct

Frederick Lopez vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,979.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, shérif civil et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

11 oct—11 15 20

Young & Lee vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 21,220.—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Octave W. Berger, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

9 oct—9 14 18

Succession de Edward A. Boyd.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 19,410.—Division B.—Attendu que Ewin L. Mercer, administrateur public a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William McVitie, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

16 oct—16 21 23

Succession de Frederick L. Jenks.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 20,771.—Division A.—No 20,771.

Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Hillman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. MCGEEHAN, Greffier.

7 oct—7 12 16

VENTES PAR LE SHERIF

Succession de Susan A. Cone, veuve de James Cone.

Suite à affectation de Louisiana Hector, veuve de Peter Delmas et maintenant la femme de M. C. McNamara, de Dallas, Texas, gardienne des mineurs Peter et Joséphine Delmas, par l'entremise de Robert Hector, de cette ville, son agent dûment reconnu, et avocat de fait, a fait application dans cette Cour, pour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane, à Dallas, Texas, la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à ceux que cela concerne d'avoir à déduire dans les trente jours suivant la première publication de cet avis pourquoi l'application de la dite gardienne ne serait pas accordée.

EUG. D'HÉRÉTÉ,

Député Greffier.

Nouvelle-Orléans, 13 octobre, 1887.

14 oct—14 16 20 27—nov 3 12.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

The Citizens' Bank of Louisiana vs. Succession de Mme Meta Merteus, épouse décédée de Peter Jensen.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans.—No 21,931.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St-Charles entre la rue Gravier et l'allée Commercial, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 12 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitude et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, designé par le numéro sept dans l'îlet borne par les rues Magnolia, anciennement Manifest, Euphrosine, Louisa, anciennement Solis, et le Nouveau Chemin Coquil, maintenant Delord, et conformément à un plan dressé par Fedinand, daté février 1857, déposé comme plan numéro cent dix, au l'étude de James Graham, notaire en cette ville. Lequel dit lot de terre mesure sur pied américain, uniformément au dit plan, vingt-trois pieds six pouces de face au dit Nouveau Chemin Coquille, maintenant Delord, vingt deux pieds six pouces de face à la rue Euphrosine, sur une profondeur de cinquante sept pieds neuf pouces sur le côté de la ligne du lot numéro six et cinquante-cinq pieds de profondeur sur le côté de la ligne du lot numéro huit, le tout plus ou moins.

Ensemble avec quarante-cinq actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane y attachées et reposant sur la dite propriété.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Au comptant assez pour payer la réclamation du plaignant, à savoir :

La somme de cent trente cinq dollars, montant de l'emprunt sur les actions, avec dix pour cent d'intérêt à partir du premier décembre 1885, et une somme de cinq cent quarante dollars avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1881, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1882, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1883, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1884, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1885, et avec huit pour cent d'intérêt sur quatre-vingt dix dollars à partir du premier décembre 1886, le montant de la contribution sur dites actions tous les frais et charges de ce procès et la vente des lots pour leur la vente.

1er oct—al. 8, 15, 22, 29—Nov 5.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mme Barbara Glaser, veuve de Adolph Nikoll vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 20,367.—En vertu d'un ordre de vente, daté du 22 septembre 1887, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 5 novembre 1887, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District, dans l'îlet No 282, borné par les rues Remparts, Dryades, Enterpe et Tchoupitoulas, mesurant 40 pieds de front sur la rue Remparts, sur une profondeur de 120 pieds de front sur la rue Enterpe, et mesurant 40 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, sur une profondeur de 120 pieds de front sur la rue Dryades, et mesurant 40 pieds de front sur la rue Remparts, sur une profondeur de 120 pieds de front sur la rue Tchoupitoulas, et mesurant 40 pieds de front sur la rue Dryades, sur une profondeur de 120 pieds de front sur la rue Remparts